

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 26 juin 2025, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 16h00.

Sont présents : le maire, François Marcotte et les conseillers :

Gaétan Fortier	Gilles Gauvreau
Benoît Couture	Rémi Beauchesne

Sont absents : les conseillers Steve Leblanc et Dominic Lapointe

Les membres participants à cette séance forment le quorum.

Assiste également à cette séance :

- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2025-06-95 Dépôt du Rapport financier – Exercice terminé le 31 décembre 2024

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, dépose le rapport financier comprenant le rapport de l'auditeur indépendant Pellerin Aubert Ramsay Provencher Inc. pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

Le directeur général présente les grandes lignes de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2024 en spécifiant que les états financiers sont disponibles pour consultation au bureau municipal ou en adressant une demande par courriel au info@ham-nord.ca.

2025-06-96 Contrat pour la réfection de la toiture du Centre Horizon

CONSIDÉRANT la toiture du Centre Horizon qui se doit d'être refaite;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission par l'entrepreneur **Les Couvertures Dumoulin** au montant de 78,821\$ plus taxes, l'entreprise ayant visité les lieux en mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur confirme sa disponibilité pour pouvoir effectuer les travaux dans la plage horaire du 18 au 29 août 2025, soit la période d'inactivité au Centre Horizon (après la fin du Camp de jour et avant la début de l'année scolaire);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de réfection de la toiture du Centre Horizon sont admissibles à l'aide financière additionnelle de 75,000\$ du programme TECQ (lettre reçue le 15 avril 2025), aide financière dédiée au financement des travaux sur les infrastructures à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise **Les Couvertures Dumoulin** au montant de 78,821\$ plus taxes pour les travaux de réfection de la toiture du Centre Horizon, travaux qui seront réalisés avec l'aide financière additionnelle de 75,000\$ du programme TECQ.

2025-06-97 Contrat pour la pose de gouttières au Centre Horizon

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder au remplacement complet des gouttières du Centre Horizon;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission par l'entreprise **Solution Gouttière 2021** au montant de 11,640\$ plus taxes, l'entreprise ayant visité les lieux en mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de remplacement des gouttières du Centre Horizon sont admissibles à l'aide financière additionnelle de 75,000\$ du programme TECQ (lettre reçue le 15 avril 2025), aide financière dédiée au financement des travaux sur les infrastructures à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise **Solution Gouttière 2021** au montant de 11,640\$ plus taxes pour les travaux de remplacement des gouttières du Centre Horizon, travaux qui seront réalisés avec l'aide financière additionnelle de 75,000\$ du programme TECQ.

Le maire lève l'assemblée à 16h25.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.